

Fondation 30 millions d'amis	300 €
Ligue contre le cancer	200 €
Ecole d'eycheil (association parents d'élèves)	100 €
Spiridon du Couserans	100 €
Saint Girons sporting club	100 €
La féria du rugby handi-couserans	100 €
Le souvenir français	100 €
Lacourt patrimoine	850 €
Transhumance en haut salat	100 €
En liens Couserans	100 €

Monsieur le maire demande à Monsieur COMMENGE Louis de quitter de l'assemblée
Suite à l'incendie qui ravagé la grange de Monsieur COMMENGE Louis éleveur de bovins sur la commune,
Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de
2 500 €, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents (10 pour, 0 contre, 1 non votant)
d'attribuer cette subvention

COMMENGE Louis (subvention exceptionnelle) 2 500 €

Soit un total de subventions attribuées de 6 070 €

Approuvé à l'unanimité

Indemnité de gardiennage de l'église communale

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de l'augmentation de l'indemnité de gardiennage de l'église communale.

Cette indemnité passe de 496.09€ en 2025 à 503.42 € pour 2026

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'augmentation de cette indemnité allouée à Mme BARRAU Marie-Josée.

Renouvellement de la convention d'adhésion au service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme (SDIAU)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales de 2026, il convient de renouveler la convention d'adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU).

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Constitution du jury d'assise 2027.

Le tirage au sort a désigné Madame SABATHIER Thérèse

Commission de contrôle

- Conseiller municipal : Titulaire : FOURNIE Marie-Ange – Suppléante : PRATVIEL Christelle
- Délégué de l'administration : Titulaire : BEYRAND Luc – Suppléant : TALIEU Florian
- Délégué du TGI : Titulaire : SUTRA Grégory – Suppléante : WOHLBRANDT Annegret

Référent santé : sera traité ultérieurement

La commune a une obligation réglementaire de procéder à la vérification annuelle des aires de jeux. Une proposition tarifaire a été faite par la société Vérifications Sports et Conseils pour un montant de 398.40 € TTC avec essai en charge.

OK à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close le 21 avril 2026 à 21 h 30

Vu, pour être affiché le 24 avril 2026.

Le Maire,

Richard PETITALOT